

## Master 1 mention Droit privé

Responsable de la Mention : Pascale Bloch, Professeur

### Secrétariat

Faculté de Droit – Sciences politiques et Sociales  
99 avenue JB Clément 93430 Villetaneuse  
Tél. : 01 49 40 32 92 - Bureau H 207  
[quertain@dsp.univ-paris13.fr](mailto:quertain@dsp.univ-paris13.fr)

### Présentation

Le Master Droit Science politique comprend la Mention Droit privé dans laquelle trois (3) parcours sont proposés :

- 1 – le parcours Droit des affaires (recherche)
- 2 – le parcours Contentieux (professionnel)
- 3 – le parcours Droit social, du travail et des ressources humaines (professionnel)

La Mention Droit privé du Master Droit et Sciences politiques présente **un tronc commun** aux trois (3) parcours aux deux premiers semestres, facilitant les passerelles et l'accès à des troisièmes semestres variés, à l'Université de Paris 13 ou dans d'autres Universités.

### Premier parcours

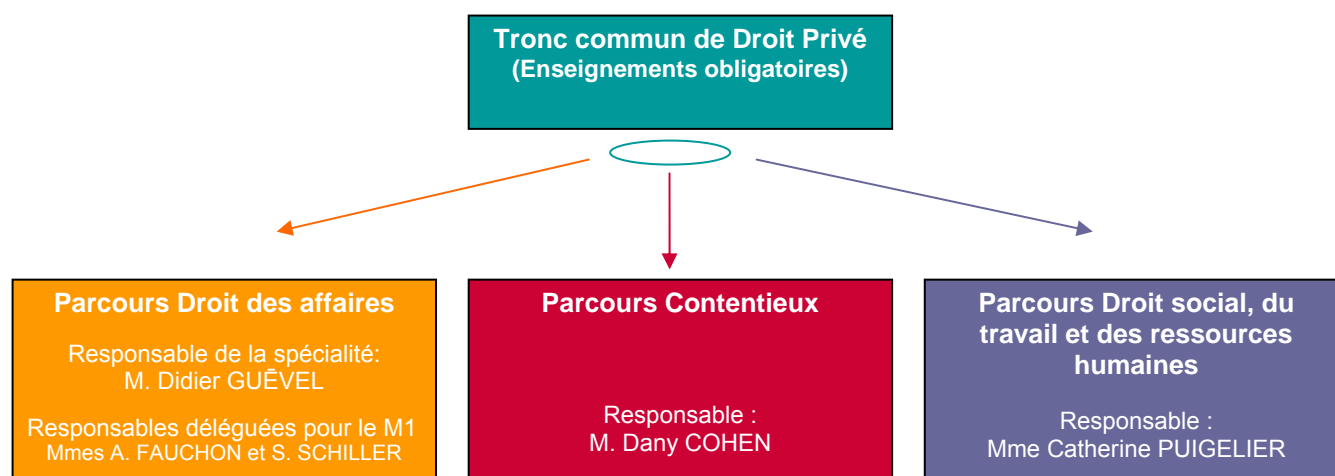
Le parcours **Droit des Affaires** est plus particulièrement recommandé aux étudiants se destinant, pour les troisième et quatrième semestres, à la Spécialité Droit des Affaires, **parcours recherche**, du Master Mention Droit privé de Paris 13.

### Deuxième parcours

Le parcours **Contentieux** est plus particulièrement recommandé aux étudiants se destinant, pour les troisième et quatrième semestres, à la Spécialité Droit du contentieux, **parcours professionnel**, du Master Mention Droit privé de Paris 13.

### Troisième parcours

Le parcours **Droit social, du travail et des ressources humaines** est plus particulièrement recommandé aux étudiants se destinant, pour les troisième et quatrième semestres, à la Spécialité Droit social, du travail et des ressources humaines, **parcours professionnel**, du Master Mention Droit privé de Paris 13.



## Pré-requis pour l'entrée en premier semestre

Six premiers semestres d'un parcours juridique ou Licence en Droit (accès de droit) ou tout titre, diplôme ou grade apprécié comme équivalent (notamment grâce à la validation des acquis professionnels et à la validation des acquis de l'expérience ou au titre des dispositions prévues pour les étudiants étrangers).

Tout étudiant ayant obtenu avec succès les deux premiers semestres du Master Droit et Sciences politiques, Mention Droit privé, se voit délivrer le Diplôme et Titre de Maîtrise de Droit et Sciences politiques, Mention Droit privé.

### Tronc commun à la Mention Droit privé (enseignements fondamentaux 15 ects)

(La présentation des enseignements est indicative et donnée sous réserve de modifications)

#### Semestre 1

##### Unité 1 : Coef.2

- Droit commercial (effets de commerce et moyens de paiement)
- Droit civil (Régimes matrimoniaux)

##### Unité 2 : Coef.2

- Procédure civile
- Droit international privé 1 (conflits de lois, nationalité ...)

**et, au choix, 1 TD en :** - Droit commercial **ou** Droit civil **ou** Droit international privé 1

#### Semestre 2

##### Unité 6 : Coef.2

- Droit commercial (Prévention et traitement des difficultés des entreprises)
- Droit civil (Successions et libéralités)

##### Unité 7 : Coef.2

- Droit immobilier
- Droit international privé 2 (conflits de juridictions)

**et, au choix, 1 TD en :** - Droit commercial **ou** Droit civil **ou** Droit international privé 2

### 1 – Descriptif des Unités d'Enseignement du Master Droit Privé parcours Droit des affaires (M1)

Parcours droit des affaires – 15 ects Semestre 1	Parcours droit des affaires – 15 ects Semestre 2
<b>Enseignements de la spécialité : 12 ects</b> <b>UE 3 : Coef.2 : 9 ects</b> - Droit fiscal des affaires 1 - Droit fiscal des affaires 1 - Droit de la banque	<b>Enseignements de la spécialité : 12 ECTS</b> <b>UE 8 : Coef.2 : 9 ects</b> - Droit fiscal des affaires 2 - Droit fiscal des affaires 2 - Droit comptable
<b>UE 4 : Coef.2 : 3 ECTS</b> <b>1 enseignement à choisir parmi les matières suivantes</b> - Droit pénal de l'entreprise 1 - Droit européen des affaires - Droit international des affaires - Contentieux fiscal	<b>UE 9 : Coef.2 : 3 ECTS</b> <b>1 enseignement à choisir parmi les matières suivantes</b> - Droit des biens de l'entreprise - Droit pénal de l'entreprise 2 - Droit pénal économique - Initiation à la vie professionnelle - Droit de la propriété littéraire et artistique - Droit civil spécial
<b>Enseignements d'ouverture : 3 ECTS</b> <b>UE 5 : Coef.1 (1 matière au choix)</b> Toute matière du 1 <sup>er</sup> semestre des Masters, ou toute matière du 5 <sup>ème</sup> semestre de L3 non choisie antérieurement (sous réserve de compatibilité horaire)	<b>Enseignements d'ouverture : 3 ects</b> <b>UE 10 : Coef.1 (1 matière au choix)</b> Toute matière du 2 <sup>ème</sup> semestre des Masters, ou toute matière du 6 <sup>ème</sup> semestre de L3 non choisie antérieurement (sous réserve de compatibilité horaire)

Les étudiants inscrits au Centre Supérieur d'Études Notariales de Paris peuvent obtenir la validation par équivalence de deux matières de spécialité ou d'ouverture de chaque semestre du Master Droit et Science Politique, Mention Droit privé, Spécialité Droit des affaires (Master 1) de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales de l'Université Paris 13. Les matières susceptibles d'être prises en compte par équivalence, dans la mesure où elles sont proposées par ledit Centre et à condition que l'étudiant demandeur les ait effectivement validées sont : Pratique notariale, Droit rural, Enregistrement, Fiscalité immobilière.

## 2 - Descriptif des Unités d'Enseignement du Master Droit privé parcours Contentieux (M1)

PARCOURS CONTENTIEUX – 15 ECTS SEMESTRE 1	PARCOURS CONTENTIEUX -15 ECTS SEMESTRE 2
<p><b>Enseignements de la spécialité : 12 ects</b>  <b>UE 3 : Coef.2 : 9 ECTS</b>                      - Droit pénal de l'entreprise 1                      - Droit pénal de l'entreprise 1                      - Voies d'exécution et surendettement</p>	<p><b>Enseignements de la spécialité : 12 ects</b>  <b>UE 8 : Coef.2 : 9 ects</b>                      - Droit pénal de l'entreprise 2                      - Droit pénal de l'entreprise 2                      - Procédure pénale</p>
<p><b>UE 4 : Coef.2 : 3 ects</b>                      1 enseignement à choisir parmi les matières suivantes                      - Contentieux fiscal                      - Conventions et accords collectifs de travail                      - Histoire du Droit pénal et de la procédure pénale</p>	<p><b>UE 9 : Coef.2 : 3 ects</b>                      1 enseignement à choisir parmi les matières suivantes                      - Contentieux administratif                      - Criminologie                      - Histoire de la justice                      - Contentieux communautaire                      - Droit civil spécial</p>
<p><b>Enseignements d'ouverture : 3 ects</b>  <b>UE 5 : Coef.1 (1 matière au choix)</b>                      - Droit européen des affaires</p> <p><u>ou</u> toute matière du 1<sup>er</sup> semestre des Masters, <u>ou</u> toute matière du 5<sup>ème</sup> semestre de L3 non choisie antérieurement (sous réserve de compatibilité horaire)</p>	<p><b>Enseignements d'ouverture : 3 ects</b>  <b>UE 10 : Coef.1 (1 matière au choix)</b></p> <p>Toute matière du 2<sup>ème</sup> semestre des Masters, <u>ou</u> toute matière du 6<sup>ème</sup> semestre de L3 non choisie antérieurement (sous réserve de compatibilité horaire)</p>

Les enseignements sont assurés par des universitaires et des praticiens (magistrats de juridictions internes et de juridictions supranationales, avocats, auxiliaires de justice, directeurs juridiques, personnalités du monde juridique)

## 3 - Descriptif des Unités d'Enseignement du Master Droit Privé parcours Droit social, du travail et des ressources humaines (M1)

Parcours droit social – 15 ects Semestre 1	Parcours droit social – 15 ects Semestre 2
<p><b>Enseignements de la spécialité : 12 ects</b>  <b>UE 3 : Coef.2 : 9 ECTS</b>                      - Conventions et accords collectifs de travail                      - Conventions et accords collectifs de travail                      - Droit social européen</p>	<p><b>Enseignements de la spécialité : 12 ECTS</b>  <b>UE 8 : Coef.2 : 9 ects</b>                      - Protection sociale                      - Protection sociale                      - Conflits collectifs et Droit syndical</p>
<p><b>UE 4 : Coef.2 : 3 ects</b>                      1 enseignement à choisir parmi les matières suivantes                      - Droit pénal de l'entreprise 1                      - Droit européen des affaires                      - Droit international des affaires                      - Contentieux fiscal</p>	<p><b>UE 9 : Coef.2 : 3 ECTS</b>                      1 enseignement à choisir parmi les matières suivantes                      - Droit des biens de l'entreprise                      - Droit pénal économique                      - Initiation à la vie professionnelle                      - Droit de la propriété littéraire et artistique                      - Droit civil spécial</p>
<p><b>Enseignements d'ouverture : 3 ects</b>  <b>UE 5 : Coef.1 (1 matière au choix)</b>                      Toute matière du 1<sup>er</sup> semestre des Masters, ou toute matière du 5<sup>ème</sup> semestre de L3 non choisie antérieurement (sous réserve de compatibilité horaire)</p>	<p><b>Enseignements d'ouverture : 3 ECTS</b>  <b>UE 10 : Coef.1 (1 matière au choix)</b>                      Toute matière du 2<sup>ème</sup> semestre des Masters, toute matière du 6<sup>ème</sup> semestre de L3 non choisie antérieurement (sous réserve de compatibilité horaire)</p>

## Dispositions communes à la Mention Droit privé du Master Droit

Le grade et diplôme de Master en Droit et Science politique, Mention Droit privé est attribué à tout étudiant ayant satisfait à l'ensemble des exigences relatives au contrôle des connaissances prévu au présent règlement et ayant validé les 120 crédits ECTS nécessaires dans un délai de quatre semestres valant, chacun, 30 crédits ECTS.

Le titre et diplôme de Maîtrise de Droit et Science politique, Mention Droit privé, est attribué à tout étudiant ayant satisfait à l'ensemble des exigences relatives au contrôle des connaissances prévu au présent règlement et ayant validé les 60 crédits ECTS des deux premiers semestres (valant chacun, 30 crédits ECTS) du Master Droit et Science politique, Mention Droit privé. En outre, il est délivré à tout étudiant ayant satisfait à l'ensemble des exigences relatives au contrôle des connaissances prévu au présent règlement et ayant validé les 60 crédits ECTS des deux premiers semestres (valant chacun, 30 crédits ECTS) du Master Droit et Science politique, Mention Droit privé, un certificat de réussite attestant de la validation des deux premiers semestres d'un Master de Droit.

Le jury se réunit pour délibérer à l'issue des épreuves de chaque semestre. Le jury du deuxième semestre du Master Droit et Science politique, Mention Droit privé délivre le titre et diplôme de Maîtrise de Droit et Sciences politiques, Mention Droit privé.

### Le contrôle des connaissances est ainsi réalisé :

Unités fondamentales (hors TD) : Épreuve écrite de trois heures ; Unités de spécialité : Épreuve écrite d'1h30 ou épreuve orale ; Unités d'ouverture : Modalités déterminées par l'enseignant.

À l'issue de la correction des épreuves, pour chaque semestre, les copies peuvent être consultées par les étudiants en présence d'un enseignant (les notes étant communiquées sous réserve de l'appréciation souveraine du jury).

Dans chaque semestre, les Unités se compensent. Les notes se compensent à l'intérieur de chaque Unité. Le premier semestre et le deuxième semestre de Master se compensent. Une matière validée, même par compensation, au sein d'une Unité permet d'acquérir le nombre d'ECTS correspondant à cette matière. Une Unité validée, même par compensation, au sein d'un semestre permet d'acquérir le nombre d'ECTS correspondant à cette Unité. Un semestre validé, même par compensation, permet d'acquérir le nombre d'ECTS correspondant à ce semestre. Chaque semestre validé octroie 30 points ECTS.

En cas de défaillance dans une matière (hors contrôle continu), l'étudiant est considéré défaillant dans la matière concernée et ne peut valider ni l'Unité correspondante, ni le semestre, même par voie de compensation.

### Règles applicables à la deuxième session.

Les étudiants qui n'ont pas acquis un semestre bénéficient d'une deuxième session en septembre pour les Unités et matières non acquises. Dans les Unités non acquises, les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées ; les épreuves des matières dans lesquelles les étudiants n'ont pas obtenu la moyenne doivent être repassées.

Les nouvelles notes obtenues se substituent aux anciennes même si elles leur sont inférieures. Si une épreuve qui devait être repassée ne l'est pas, l'étudiant concerné est considéré défaillant dans la matière visée et ne peut valider ni l'Unité correspondante, ni le semestre, même par voie de compensation.

Dans chaque matière comportant des TD, la note obtenue lors de l'épreuve de septembre se substitue à l'ensemble des notes obtenues précédemment dans la matière.

Les étudiants inscrits dans le cadre des échanges européens et internationaux passent les épreuves dans les conditions du présent règlement. Ils peuvent, néanmoins, bénéficier d'une session de rattrapage en fin de semestre aux lieux et places de la session de septembre.

### Absence à la session de rattrapage de septembre :

En cas d'absence pour cas de force majeure, appréciée par le président du jury, la Faculté organise au mois d'octobre avant la reprise des cours, pour les étudiants défaillants, les ou l'épreuve(s) de la session de septembre.

Les étudiants doivent faire parvenir au secrétariat du Master tout justificatif utile dans un délai maximum de huit jours francs après la date de l'épreuve à laquelle ils n'ont pu participer. Ils peuvent alors bénéficier de cette épreuve de remplacement après appréciation par le président du jury.

À l'issue de chacun des quatre semestres du Master, l'étudiant qui obtient la moyenne générale de 12/20, 14/20, 16/20 ou 17/20 se voit récompensé par les mentions respectives : « Assez Bien », « Bien », « Très Bien » ou « Lauréat de la Faculté ». Il obtient sa Maîtrise avec des mentions identiquement calculées sur la moyenne des deux premiers semestres.

### Contrôle continu

Le contrôle continu n'est pris en compte que lors de la première session d'examens.

Le contrôle continu s'opère dans le cadre des travaux dirigés (TD). La présence aux travaux dirigés est contrôlée par les chargés de TD. Un état des présences est transmis, en fin de semestre, au secrétariat et au jury d'examens.

Le contrôle continu est obligatoire. Tout étudiant doit subir, dans ce cadre, au moins une épreuve écrite dans le semestre, organisée dans les conditions d'examen et représentant 50 % de la note finale de contrôle continu. Les autres travaux de contrôle continu donnent lieu, dans chaque matière juridique, à une note sur 20. Tout étudiant absent lors de l'épreuve écrite obligatoire du contrôle continu se voit attribuer la note zéro qui est néanmoins compensable au sein dudit contrôle continu.

### Enseignement à distance

Les étudiants inscrits à la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales de l'Université de Paris 13, au premier et/ou au deuxième semestre(s) du Master Droit et Science politique, Mention Droit privé, ont la possibilité de choisir de préparer leur cursus au Centre Audiovisuel des Universités de Paris, dans tous les cas où, quelle qu'en soit la raison, ils ne peuvent pas assister aux séances de travaux dirigés.

Les enseignements et les examens sont alors organisés par le Centre audiovisuel